

# SAINT PARDOUX LA CROISILLE

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 février 2026

*L'an deux mille vingt six, le 21 février, à 9h00 ;, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente « François Miginiac » en session ordinaire sous la présidence de Dominique ALBARET, Maire.*

Date de convocation : 17 février 2026

Nombre de membres en exercice : 9

**Conseillers présents** : Dominique ALBARET, Gérard FAISY, Christian MIGINIAC, Claudine ADNOT, Frédérique THEIL, Florence ROCHE, Joël LIAGRE.

**Excusé(e)** :

**Absent(e)** : Christine BOUYGES, Violaine SERY

Secrétaire de la séance : Claudine ADNOT

### Ordre du jour

Vote du PV du conseil en date du 24/01/26

- Vote des taux d'imposition 2026 ;
- Subventions aux associations ;
- Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE 19 ;

### Budget principal

- Délibération sur le compte unique financier (CFU) – budget principal 2025
- Affectation du résultat de fonctionnement 2025 du budget principal
- Approbation budget prévisionnel 2026 (budget principal).

### Budget Réseau de chaleur

- Délibération sur le compte unique financier (CFU) – « réseau de chaleur » 2025
  - Affectation du résultat 2025 de fonctionnement du budget « réseau de chaleur »
  - Approbation budget prévisionnel 2026 « réseau de chaleur »
- Emprunt : prêt relais pour le projet « construction d'une halle et ses abords » en attente de versement de subvention.

- Questions diverses

Il est proposé au Conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour : « Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE 19 » ;

Approbation du Procès Verbal du 24/01/26 reporté

## 2026-004 Taux impôts locaux 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil l'état des notifications des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026.

Il fait part au Conseil de l'article 151 de la Loi de Finances 2024 qui prévoit :

*« pour les communes, lorsque le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ainsi déterminé est inférieur à 75% de la moyenne constatée pour cette taxe de l'année précédente au niveau national, il peut faire l'objet d'une majoration dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 5% de cette moyenne ».*

Cela permet donc aux collectivités entrant dans ce cadre de pouvoir augmenter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires en dérogation aux règles de lien, donc sans augmenter les taux du foncier.

La collectivité est concernée par ce dispositif, ainsi le taux voté en 2024 pourrait être porté à 7.61%.

Rappel des taux pris en 2025 :

Taxe foncière propriétés bâties (TFB) :	38.20%
Taxe foncière propriétés non bâties (TFNB) :	98.64%
Taxe d'habitation résidence secondaire :	7.61%

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- d'appliquer les taux d'imposition suivants pour 2026 :

Taxe foncière propriétés bâties (TFB) :	38.20%
Taxe foncière propriétés non bâties (TFNB) :	98.64%
Taxe d'habitation résidence secondaire :	7.61%

**Résultat du vote ➤ Pour : 7      Contre : 0      Abstention : 0**

## 2026-005 Subvention aux associations

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'octroyer aux associations citées les subventions suivantes :

Amicale laïque de St Pardoux la Croisille	200.00€
Société de chasse de St Pardoux la Croisille	1 200.00€ dont 1 000€ subvention exceptionnelle
Coopérative scolaire St Pardoux la Croisille	1 000.00€
Association des Parents d'Elèves (APE) du Doustre	100.00€
ANACR du Plateau des Etangs (association ancien combattants et de la résistance)	50.00€
Bouton d'or	50.00€
Assoc. Départementale des donneurs de sang	50.00€
Le Fil des aidants	50.00€
Rando Doustre	50.00€
Comice agricole canton de la Roche Canillac	125.00€
Marcillac sport nature	50.00€
Pupilles sapeurs pompiers	50.00€
SOS violences conjugales (Tulle)	150.00€
VTT club du Doustre	50.00€
Tennis club Marcillac	50.00€
Solidarité paysans Limousin	100.00€
Le vert plein	1 000.00€
<b>TOTAL</b>	<b>4 325.00€</b>

M. Gérard FAISY, président de la Société de chasse, ne prend pas part au vote pour la subvention attribuée à la société de chasse.

Les subventions seront versées sous réserve de la réception, à la Mairie, de la demande, du bilan de l'année passée et des projets de l'année en cours.

**Résultat du vote ➤ Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La programmation de l'association « Le vert plein » sera connue prochainement.

## 2026-006 Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE 19

Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier du préfet de la Corrèze nous informant que la fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze (FDEE) demande pour l'année 2026 une participation financière au titre des dépenses des Syndicats de communes.

La quote-part pour la commune de St Pardoux la Croisille est de 525 €.

Il y a lieu de décider du mode de recouvrement de cette participation :

- soit par la mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés (participation fiscalisée)
- soit que cette participation soit inscrite au budget (participation forfaitaire)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'accepter la participation aux dépenses de fonctionnement de la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE), d'un montant de 525.00€ ;
- la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme fixée par la FDEE 19 (participation fiscalisée) pour l'année 2026.

**Résultat du vote ➤ Pour : 7                      Contre : 0                      Abstention : 0**

**2026-007 Clôture de l'exercice 2025- Délibération sur le compte financier unique (CFU) 2025 – budget principal « St Pardoux la Croisille » (SPLC)**

**Pour rappel :**

- Résultat de fonctionnement reporté (recettes) : 166 064.19€
  - Résultat d'investissement reporté (déficit) : 35 915.19 €
- 
- Restes à réaliser en investissement de l'année en cours (2025)
- Recettes RAR : 106 746.00
  - Dépenses RAR : 269 145.13€

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° MI-2021-5-2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du compte financier unique (CFU) pour l'année 2025 ;

Vu le compte financier unique 2025 (CFU) ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et du taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

**Considérant** les éléments suivants :

Claudine ADNOT présente les résultats tels que résumé dans le tableau suivant :

<b>Budget principal SPLC</b>		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
Recettes	Réalisation (a)	116 465.11€	311 344.75€	427 809.86€
Dépenses	Réalisation(b)	85 550.23€	225 940.29€	311 940.52€
Résultat propre de l'exercice (c= a-b)		30 914.88€	85 404.46€	116 319.34€
Résultat de clôture 2025 (d)		- 5 000.31€	85 404.46€	- 80 404.15€
<b>résultat cumulé</b>		- 167 399.44€	246 468.34€	
Part affectée à l'investissement (e)		167 399.44€		
Résultat de clôture 2026 (f)			79 068.90€	

Monsieur le maire se retire et ne prend pas part au vote.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à monsieur Dominique ALBARET, le Maire, pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Présents : Gérard FAISY (1<sup>er</sup> adjoint), Christian MIGINIAC (2<sup>ème</sup> adjoint), Claudine ADNOT (3<sup>ème</sup> adjointe), Frédérique THEIL (conseillère), Florence ROCHE (conseillère), Joël LIAGRE (conseiller).

**Résultat du vote ➤ Pour : 6      Contre : 0      Abstention : 0**

**2026-008 AFFECTATION DU RESULTAT (de fonctionnement 2025 au BP 2026)  
- budget principal « St Pardoux la Croisille »-**

**Pour rappel :**

- Déficit antérieur reporté : 0.00€ (dépenses 002)
- Résultat de fonctionnement reporté : 166 064.19€ (R002)
- Résultat d'investissement reporté : 35 915.19€ (D001)

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/25**

Résultat de clôture au 31/12/25 (Réalisés 2025) : - 5000.31 €  
Résultat d'exercice 2025 (D001): 30 914.88€

**Restes à réaliser au 31.12.25**

Recettes d'investissement : 106 746.00€  
Dépenses d'investissement : 269 145.13€  
Résultat de clôture : - 5 000.31€  
Restes à réaliser au 31.12.25 : - 162 399.13€

**Résultat cumulé : -167 399.44€**

**Besoin de financement à la section d'investissement : 167 399.44€**

**Capacité d'autofinancement :**

Résultat de l'exercice de fonctionnement : 80 404.15€  
Résultat de fonctionnement reporté : 166 064.19€

**Résultat cumulé : 251 100.86€**

**Capacité d'autofinancement : 246 468.34€**

**Affectation du résultat de fonctionnement comme suit :**

- Couverture du besoin de financement : 167 399.44€
- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au compte R002 (recettes) : 79 068.90€

**Résultat de clôture 2026 : 79 068.90€**

Emprunts et dettes (Art.1641) : 28 231.75€

**Le Conseil municipal,**

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025 pour le budget principal de la commune « St Pardoux la Croisille »,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 ;
- constatant que le compte financier unique (CFU) fait apparaître **un excédent de 78 701.11€** ;

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'affecter le résultat de fonctionnement comme sus-mentionné.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Présents : Dominique ALBARET (Maire), Gérard FAISY (1<sup>er</sup> adjoint), Christian MIGINIAC (2<sup>ème</sup> adjoint), Claudine ADNOT (3<sup>ème</sup> adjointe), Frédérique THEIL (conseillère), Florence ROCHE (conseillère), Joël LIAGRE (conseiller),..

**Résultat du vote ➤ Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**2026-009 Approbation du budget primitif 2026 - Budget principal « St Pardoux la Croisille »-**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 de la commune.

Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à 352 018.90€

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 449 253.18€

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver le budget primitif 2026 de la commune (budget principal « St Pardoux la Croisille »).

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Présents : Dominique ALBARET (Maire) , Gérard FAISY (1<sup>er</sup> adjoint), Christian MIGINIAC (2<sup>ème</sup> adjoint), Claudine ADNOT (3<sup>ème</sup> adjointe), Frédérique THEIL (conseillère), Florence ROCHE (conseillère), Joël LIAGRE (conseiller)..

**Résultat du vote ➤ Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**2026-010 Clôture de l'exercice 2025- Délibération sur le compte financier unique (CFU) 2025 du budget annexe « réseau de chaleur »**

**Pour rappel :**

- Résultat de fonctionnement reporté : - 4 144.26€
- Résultat d'investissement reporté : 26 073.95€

---

Restes à réaliser de l'année en cours

Recettes RAR : 33 876.30€

- Dépenses RAR : 28 282.72€
- 

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° MI-2021-5-2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du compte financier unique (CFU) pour l'année 2025 ;

Vu le compte financier unique 2025 (CFU) ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et du taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

**Considérant** les éléments suivants :

Claudine ADNOT présente les résultats tels que résumés dans le tableau suivant :

<b>Budget « réseau de chaleur »</b>		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
Recettes	Réalisation (a)	221 749.70€	22 483.54€	244 233.24€
Dépenses	Réalisation (b)	227 343.28€	19 071.92€	246 415.20€
Résultat propre de l'exercice (c= a-b)		- 5 593.58€	3 411.62€	- 2 181.96€
Résultat de clôture 2025 (d)		26 073.95€ €	3 411.62€	
<b>Résultat cumulé</b>		20 480.37€	- 732.64€	
Part affectée à l'investissement (e)		20 480.37€		
Résultat de clôture 2026 (f)			- 732.64€	

Monsieur le maire se retire et ne prend pas part au vote.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à monsieur Dominique ALBARET, le Maire, pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Présents : Gérard FAISY (1<sup>er</sup> adjoint), Christian MIGINIAC (2<sup>ème</sup> adjoint), Claudine ADNOT (3<sup>ème</sup> adjointe), Frédérique THEIL (conseillère), Florence ROCHE (conseillère), Joël LIAGRE (conseiller).

**Résultat du vote ➤ Pour : 6**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**



**2026-012 Approbation du budget primitif 2026 (Budget annexe « réseau de chaleur »)**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 du budget annexe « réseau de chaleur ».

Le budget annexe « réseau chaleur » s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 20 000.00€

Le budget d'investissement « réseau de chaleur » s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à 20 480.37€

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ? :**  
- d'approuver le budget primitif 2026 pour le budget annexe « réseau de chaleur ».

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Présents : Dominique ALBARET (Maire) Gérard FAISY (1<sup>er</sup> adjoint), Christian MIGINIAC (2<sup>ème</sup> adjoint), Claudine ADNOT (3<sup>ème</sup> adjointe), Frédérique THEIL (conseillère), Florence ROCHE (conseillère), Joël LIAGRE (conseiller)..

**Résultat du vote ➤ Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**2026-013EMPRUNT : prêt relais pour le projet « Construction d'une halle et ses abords » Annule et remplace la DCM-2026-003**

Pour l'opération « Construction d'une halle et de ses abords », des subventions dont une subvention européenne (FEDER) ont été demandées et sont en attente d'encaissement.

Toutefois, le calendrier pour le recours à l'emprunt n'ayant pas été respecté précédemment, il convient d'annuler la délibération DCM-2026-003 relative à cet objet.

Pour rappel, « l'exécutif ne peut pas souscrire un nouvel emprunt, passée la date du 31 décembre de l'année N-1, tant que l'assemblée délibérante n'a pas adoptée le budget primitif de l'année N ».

Le budget primitif 2026 ayant été adopté, le Maire propose au Conseil municipal, pour « faire face au différé d'encaissement de cette subvention européenne », de contracter auprès d'une banque un prêt relais de 80 000€ permettant de constituer une avance de trésorerie.

3 offres ont été faites :

	<b>Crédit mutuel</b>	<b>Caisse d'épargne</b>	<b>La banque postale</b>
<b>Montant :</b>	80 000.00€	80 000.00€	80 000.00€
<b>Durée :</b>	18 mois	24 mois	36 mois
<b>Taux :</b>	3.65% (taux fixe)	2.65% (taux fixe)	3.62%
<b>Conditions :</b>	Mise à disposition en 1 ou plusieurs fois.	Déblocage possible des fonds à tout moment en une ou plusieurs fois sous 4 mois	
<b>Remboursement anticipé :</b>	Remboursable sans pénalités sans préavis.	Remboursable sans pénalités	
<b>Frais dossier :</b>	150.00€	Commission d'engagement : 0.10%	Commission d'engagement : 0.20% prélevée au versement des fonds
<b>Règlement des intérêts :</b>	Arrêtés chaque trimestre civil échu. Payable chaque trimestre.	Payable chaque trimestre.	
<b>Amortissement du capital</b>		<b>In fine</b>	

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'accepter l'offre de la Caisse d'épargne.
- de charger monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la mise en

place du prêt relais ;  
- de charger, le Maire, de signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

**Résultat du vote ➤ Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Questions diverses :**

La séance de courts-métrages ouverte au public aura lieu le samedi 28 mars à 15 heures, salle François Miginiac.

Une réunion d'information sur les zones humides est prévue le 27 février.

Une réunion a eu lieu avec l'Établissement Public Foncier, l'arrêté préfectoral sera reconduit à leur nom et une évaluation sera refaite par les Domaines.

La séance est levée à 10 heures 50.

Le Maire,  
D. ALBARET

La secrétaire de séance,  
C. ADNOT